

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-580947

58381



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2719 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : TEMSATANI Mele Carbi

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0678734797

Total des frais engagés : 2850,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Complexe dentaire

01/01/2021

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le :

Description des actes effectués					وصف العمليات المجرأة
تاريخ العمليات Date des actes	رمز العمليات Code des actes	معامل العمليات Lettre clé+ Cotation NGAP	المبلغ المفوتر Montant facturé	توقيع و طابع الطبيب المعالج Signature et Cachet du Médecin traitant	
19.08.82 -		C	F	380000	Dr. MELHAOUI Adly <i>Neurochirurgien</i> Professeur de l'Enseignement Supérieur CHU Rabat - Sale Tél : 06 51 47 09 / 06 89 19 55 93 INOF : 101167583
INPE et code à Barres [Barcode]					
INPE et code à Barres [Barcode]					

CIM-10

العمليات المساعدين الطبيين					
Actes Paramédicaux	رقم العمليات Code des actes	معامل العمليات Lettre clé+ Cotation NGAP	عدد العمليات Nbre d'actes	المبلغ المفويض Montant facturé	توقيع وطابع المساعد الطبي Signature et Cachet du Paramédical
INPE et code à Barres _____					
INPE et code à Barres _____					

CIM-10 : Classification Internationale des Maladies – dixième révision

جرد الوصفات التي تم تنفيذها و التجهيزات الطبية الممولة

Description des ordonnances exécutées et dispositifs médicaux fournis

Prestations et services non pris en charge par l'Organisme Gestionnaire

Nature de la prestation	Prix Unitaire	Quantité	Prix Total

بيان تعويضات التأمين الصحي
الإجباري

RELEVE DES PRESTATIONS
AMO



مديرية التأمين الصحي الإجباري
Direction de l'Assurance Maladie Obligatoire

مرجع رقم : REF : 610-2-06 :

Référence structurée : 200998664449185

Emis à Casablanca le : 24/09/2020

Page : 1

Identifiant de la famille تعریف العائلة

TEMSAMANI MOHAMMED L LARBI
6 RUE DU ROUSSILLON QU DES HOPITAUX CASA
CASABLANCA 2036

N° d'immatriculation: 192216516
Règlement du mois : 09/2020
Mode de paiement : Virement

Informations :

معلومات :

مرجع الإشعار بالاستلام Référence accusé de réception	تاريخ العلاج Date de soins	العمليات Actes	مهنيو الصحة Prestataires de soins	مبلغ المصاريف Montant de la dépense	التعرفة المرجعية Tarif de référence	المعامل Coeff.	الكمية Quantité	أساس التعويض Base de remboursement	نسبة التعويض Taux de remboursement%	مبلغ التعويض Montant remboursé
TEMSAMANI MOHAMMED L LARBI										
1 080526962	14/07/2020	KCC	OPHTALMO CLINIQUE DE CASAB	8 500,00	6 500,00	1,00	1,00	6 500,00	70	4 550,00
2 080522984	19/08/2020	CS	MEDECIN SPECIALISTE	350,00	150,00	1,00	1,00	150,00	90	135,00
080522984	19/08/2020	Z	MEDECIN SPECIALISTE	2 500,00	2 200,00	1,00	1,00	2 200,00	90	1 980,00
Total remboursé pour LARBI										6 665,00
Total général remboursé										6 665,00

Sauf erreur ou omission

ما عدا خطأ أو نسيان

Commentaire 14/07/2020



Centre National de Réhabilitation et de Neurosciences
المهدى الوطني للتزويض والعلوم العصبية



- . Unité de Radiochirurgie
Gamma knife perfexion
- . Unité de Neuroradiologie
Interventionnelle
- . Unité d'Hospitalisation
(Neurochirurgie , Neurologie
Ophtalmologie,ORL)
- . Unité de Médecine physique
et de Réhabilitation
- . Unité d'Imagerie
-IRM
-Scanner
-Angiographie
- . Unité des Blocs Opératoires
- . Unité de Réanimation et
Soins Intensifs
- . Laboratoire de Biologie
- . Laboratoire de Neuropathologie
- . Unité d'Explorations
- Fonctionnelles
oto-neuro-ophtalmologiques
- Consultations**
 - . Neurochirurgie
 - . Neurologie
 - . Médecine Physique
 - . Ophtalmologie
 - . ORL
 - . Anesthésie
 - . Médecine Interne
 - . Endocrinologie
 - . Neuroradiologie
 - . Neurophysiologie

Rabat, le 19/08/2020

Mr Tamsamani MHD Larbi

Prière de Faire svp un

IRM cérébrale +ada

RC MAV Trait par RCU

CK

المركز الوطني للتزويض والعلوم العصبية مستشفى الاختصاصات مصح اين سينا - ب: 6444 الرباط - معاد

النافذ: 12 / 19 / 59 77 66 59 77 (212-537)

Centre National de Réhabilitation et des Neurosciences - Hôpital des Spécialités O.N.O.C.H.U de Rabat - Salé B.P : 6444 Rabat - Instituts IF: 40168050
Tél : (212-537)77 59 66 /12 - Fax : (212-537)77 59 15/19 - Email : fh2nch@menara.ma - Site Web : http://www.neurochirurgie.ma

DATE : 19/08/2020

Nom & Prénom : TEMSAMANI MOHAMMED LARBI
 Age :
 Service : Externe
 Référence :
 Médecin :

IRM cérébrale

Indication :

- ✓ MAV TT par RCH LGK.

Technique d'examen :

- ✓ Protocole LGK.

Résultats :

- ✓ Discret rehaussement nodulaire par le PDC de contraste de topographie cérébelleuse postérieure droite.
- ✓ Absence de rehaussement de type angiomeux.
- ✓ Absence d'autre anomalie significative.
- ✓ Le système ventriculo-cisternal est normal.

➔ A confronter aux données de l'imagerie antérieure (ELEKTA).

Pr. JIDDANE
 Dr M. JIDDANE
 Chef du Service de Radiologie
 Hôpital CHU de Rabat-Salé B.P: 6444 Rabat-Instituts Tel: (212-37) 77 56 48 / 77 59 66 Fax (212-37) 77 02 12 / 77 55 73
 Responsable de l'Unité d'Imagerie
 Fondation Hassan II - CNRNS
 N°P : 131110849

FONDATION HASSAN II PLCMSN



Code clinique
FONDATION HASSAN II POUR
LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE
LES MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX
Fondation d'utilité publique



FACTURE

N° : 6803 / 2020 du 19/08/2020

Nom patient TEMSAMANI MOHAMMED LARBI Entrée 19/08/2020

Prise en charge CNSS Sortie 19/08/2020

Adresse : rab

Désignation des prestations	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
IRM CEREBRALE	1.00		2 000.00	2 000.00
<i>Sous-Total</i>				2 000.00
Total Clinique				2 000.00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

DEUX MILLE DIRHAMS	Total	2 000.00
Immatriculation :	Adhérent :	Part organisme
Affiliation :	N° prise en charge :	Part patient
Cin :		2 000.00

Mme CHARAF RAOUFI
Représenteur
Fondation Hassan II pour la Prévention
Et la Lutte contre les Maladies
Du Système Nerveux



FONDATION HASSAN II PLCMSN



F A C T U R E

N° : 6871 / 2020 du 19/08/2020

Nom patient TEMSAMANI MOHAMMED LARBI Entrée 19/08/2020
PAYANT Sortie 19/08/2020

Désignation des prestations	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
PRODUIT DE CONTRASTE 10CC	1.00		500.00	500.00
Sous-Total				500.00
Total Clinique				500.00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

CINQ CENTS DIRHAMS	Total	500.00

Mme CHARAF Kaoutar
Régisseur
Fondation Hassan II pour la Prévention
Et la Lutte contre les Maladies
du Système Nerveux



FONDATION HASSAN II POUR
LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE
LES MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX
Fondation d'utilité publique

FONDATION HASSAN II PLCMSN



Centre National de Réhabilitation et de Neurosciences
المركز الوطني للترويض و العلوم العصبية



FACTURE

N° : 6870 / 2020 du 19/08/2020

Nom patient	TEMSAMANI MOHAMMED LARBI	Entrée	19/08/2020
	PAYANT	Sortie	19/08/2020

Désignation des prestations	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
CONSULTATION NEUROCHIRURGIEN	1.00		350.00	350.00
<i>Sous-Total</i>				350.00
Total Clinique				350.00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

TROIS CENT CINQUANTE DIRHAMS	Total	350.00

*Mme CHAKA Régiseuse
Fondation Hassan II pour la Prévention et la Lutte contre les Maladies du Système Nerveux
Du Système Nerveux*